

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

27.00 crédits

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Portant sur un sujet relatif aux langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, le mémoire de master permet à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser une analyse critique et une synthèse d'une question scientifique donnée, • contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles, • exposer les résultats de son travail en justifiant ses choix méthodologiques, en argumentant ses hypothèses et en exposant scientifiquement les résultats obtenus.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>montrer son aptitude à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue.</p> <p>Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail de recherche demandé aux étudiant-es qui, à ce stade de la formation, doit être considéré comme initiant à la recherche dans la discipline concernée.</p> <p>Le mémoire consiste en un travail de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • spécifique, vis-à-vis des autres activités d'enseignement ; • méthodique, dont les fondements sont assurés par la formation de base ; • intégré dans le programme et limité dans l'étendue du sujet.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants

Recevabilité du mémoire

Tout mémoire ne rencontrant pas les normes académiques sur le plan formel (structure du mémoire, qualité de la langue, référencement bibliographique et intrapaginal conforme aux pratiques de la rédaction scientifique universitaire) ou ne respectant pas les exigences précisées ci-dessus en termes de contenu (nombre de pages/signes du mémoire) pourra être considéré comme irrecevable par le jury et le conduire à constater l'échec.

En cas d'échec au mémoire en raison de non-conformité aux attendus de contenus, sans préjudice de l'article 153 du RGEE, la ou le président-e du jury notifie à l'étudiante ou l'étudiant qu'il ne peut pas présenter la défense orale du mémoire compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la défense.

Encadrement et composition du jury du mémoire

Le mémoire est supervisé par un promoteur ou une promotrice.

L'étudiant-e doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur ou à la promotrice à la date prévue par le calendrier facultaire.

Le mémoire est rédigé dans une des langues du programme (français, italien, espagnol), selon un choix validé par le promoteur ou la promotrice.

Le jury du mémoire est composé, de deux lecteurs/lectrices; le promoteur ou la promotrice et une ou un autre lecteur, désigné par le jury de master (représenté, dans cette tâche de désignation, par la présidence de jury).

Soutenance orale

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury constitué du promoteur ou de la promotrice et du lecteur ou de la lectrice. La soutenance est un moment d'échange entre l'étudiant-e et les membres du jury. La soutenance orale est prise en compte dans l'évaluation finale du mémoire. Les modalités pratiques de la soutenance sont communiquées à l'étudiant-e au plus tard le premier jour de la session à laquelle le mémoire est inscrit.

Critères d'évaluation du mémoire

La note finale prend en considération :

- l'atteinte des objectifs fixés#;
- la cohérence et la qualité générale du travail effectué (synthèse pertinente et bien documentée de la littérature scientifique, qualité de la démarche méthodologique et adéquation avec les objectifs, pertinence et bien-fondé de l'analyse et de l'interprétation)
- la capacité à discuter de manière critique les choix méthodologiques et les conclusions du travail ;
- la correction, la qualité et la pertinence de la formulation écrite ;
- la qualité de la soutenance orale.

Dans sa note finale, le promoteur ou la promotrice prend en compte également l'implication de l'étudiant-e et la régularité du travail fourni tout au long du master dans le cadre du mémoire.

Rapport de langue

Le rapport de langue peut amener le jury à diminuer la note attribuée au mémoire, selon des modalités définies dans le document "[Évaluation de la maîtrise de la langue dans les travaux écrits, TFC, mémoires et TFE des programmes de bachelier et de master en langues et lettres françaises et romanes \(orientations générale et français langue étrangère\)](#)", voire à constater l'échec.

En cas d'échec au mémoire en raison du rapport de langue, sans préjudice avec l'article 153 du RGEE, la/le président-e du jury notifie à l'étudiant-e qu'elle/il ne peut pas présenter la défense orale du mémoire compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la défense.

Pour les mémoires rédigés en espagnol ou en italien, le 2e lecteur/lectrice intègre dans sa note l'évaluation de la langue.

Règles relatives à l'usage de l'IA

Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée de manière précise et détaillée.

Qu'il soit signalé ou non, l'usage supposé d'outils d'IA sera considéré comme non conforme aux normes académiques lorsqu'il conduit à :

- indiquer des sources bibliographiques pour étayer des affirmations sans que les sources en question aient été consultées et/ou sans qu'il y ait de lien étroit entre ces affirmations et les idées développées dans ces sources,
- introduire dans la liste bibliographique des références dont la validité n'a pas été vérifiée ou qui sont totalement inexistantes.

Règles relatives au plagiat

De même, tout au long de son mémoire, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à

- NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ;
- NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ;
- NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ;
- NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ;
- NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ;
- NE PAS acheter un travail.

Cf. <https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html>

Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.

Méthodes d'enseignement	<p>L'étudiant-e est tenu de rencontrer son promoteur/sa promotrice à deux reprises au moins durant le premier bloc annuel. Au plus tard le premier jour de la session finale de son premier bloc annuel, il envoie à son promoteur/sa promotrice un dossier faisant la synthèse du travail réalisé au cours de l'année.</p> <p>Ce dossier comprendra au moins : un titre, une description de la problématique (une page), un plan, une bibliographie structurée.</p> <p>Le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique telles que détaillées ci-dessus et, a fortiori, si l'étudiant-e n'a pas suffisamment été en contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire lors de sa première inscription en bloc 1 du master) cf. RGEE articles 73 et 74.</p> <p>Un-e étudiant-e réputé-e en fin de cycle peut s'inscrire au mémoire à la session de juin ou de septembre. Seul-e un-e étudiant-e qui a eu l'UE mémoire inscrite à son PAE l'année académique n-1 peut s'inscrire à l'évaluation de l'UE correspondant à son mémoire lors de la session de janvier pour autant que le sujet et la discipline du mémoire demeurent identiques.</p>
Contenu	<p>Le mémoire de master est une contribution personnelle à la connaissance scientifique.</p> <p>L'étudiant se montrera capable de parcourir les étapes essentielles de la recherche scientifique, à savoir la définition d'une problématique, la collecte bibliographique et l'heuristique des sources, la critique et l'interprétation des bases documentaires ainsi que l'élaboration d'une synthèse et la communication des résultats.</p> <p>Un mémoire doit comporter minimum quatre-vingt pages (soit 200.000 signes espaces compris) de rédaction personnelle et originale (incluant bibliographie et notes, mais hors annexes). Dans le cas où une partie substantielle du mémoire est consacrée à une édition critique et/ou une traduction originale de texte, cette norme passe à minimum 60 pages (soit 150 000 signes espaces compris) de rédaction personnelle argumentée (auxquelles s'ajoutent donc les pages d'édition et/ou de traduction).</p> <p>Tout mémoire comporte une introduction, notamment méthodologique, un développement montrant l'analyse et la synthèse du propos, une conclusion et une bibliographie.</p>
Ressources en ligne	<p>https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=4142</p>
Autres infos	
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	ROM2M	27		